



Décision n° 141/2025
AM

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

En vue de régulariser la situation avec le service des eaux, le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat d'abonnement au réseau d'eau potable et assainissement pour :

- La pépinière d'entreprises, au n° 3 Rue des taxis de la Marne à Jonzac, à compter du 1 janvier 2022.

Fait à Jonzac,

Le 12 MARS 2025

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex